

Coronavirus-Covid19

Consignes d'hygiène liées à la livraison de denrées alimentaires

- **Si l'entreprise organise elle-même la livraison de ses produits :**
 - ✓ elle doit respecter toutes les règles d'hygiène énoncées dans la fiche relative aux salariés qui s'applique également au livreur.
 - ✓ le matériel de livraison doit être correctement et régulièrement nettoyé et désinfecté.
 - ✓ lors de la livraison des denrées alimentaires, le livreur prévient le client de son arrivée (en frappant ou en sonnant ou en appelant pour limiter les contacts).
 - ✓ le livreur part immédiatement ou s'écarte d'une distance de minimum 2 mètres de la porte (distance recommandée par les pouvoirs publics), avant ouverture de la porte par le client. L'objectif est de ne pas se croiser.
- **Si l'entreprise fait appel à un livreur externe :**
 - ✓ la société de livraison doit faire respecter des règles d'hygiène rigoureuses à ses salariés.
 - ✓ une zone de récupération des produits à livrer doit être aménagée par l'entreprise, distincte de la zone de fabrication, afin d'assurer la récupération des aliments sans contact entre la ou les personnes chargées de la préparation des produits et la personne chargée de la livraison.
 - ✓ le livreur dépose son sac ouvert et le personnel du point de vente place le repas préalablement emballé directement dans le sac.
 - ✓ lors de la livraison des denrées alimentaires, le livreur prévient le client de son arrivée (en frappant, en sonnant ou en appelant pour limiter les contacts).
 - ✓ le livreur part immédiatement ou s'écarte d'une distance de minimum 2 mètres de la porte (distance recommandée par les pouvoirs publics), avant ouverture de la porte par le client. L'objectif est de ne pas se croiser.
- **Paiement de la livraison :**
 - ✓ dans la mesure du possible, un règlement à distance doit être privilégié.
 - ✓ dans le cas où le règlement se fait à la livraison, le livreur veille à mettre le règlement dans un endroit prévu à cet effet puis se désinfecte les mains avec du gel hydroalcoolique.